

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 16 mars 2021**

**Délibération**

**N° 21.020.3**

**En exercice ..... 37**

**Présents ..... 35**

**Votants ..... 37**

**Pour ..... 37**

**Contre ..... 0**

**Abstention ..... 0**

**PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE –  
SERVICE PCAET**

**LANCEMENT D'UNE CONSULTATION RELATIVE A L'ÉLABORATION  
D'UNE CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN ET DU  
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL – AUTORISATION**

*Date de la convocation : 10/03/2021*

L'an deux mille vingt et un

**Et le 16 mars à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Esprit Gare » de la commune de Maraussan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**35 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**2 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN).

**0 Conseiller communautaire absent excusé.**

**Secrétaire de séance :** monsieur Robert SENAL.

\*\*\*\*\*

**REÇU EN PREFECTURE**

le 23/03/2021

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 16 mars 2021**

---

**Lancement d'une consultation relative à l'élaboration d'une charte de développement de l'éolien et du photovoltaïque au sol – Autorisation**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

**Vu** la délibération n° 20.190.3 du 15 décembre 2020 relative à l'adoption par la Communauté de communes La Domitienne du Plan Climat Air Energie Territorial ;

**Vu** le projet de cahier des clauses administratives particulières relatif à l'élaboration d'une charte de développement de l'éolien et du photovoltaïque au sol, par une méthodologie d'enquête sociale et de concertation territoriale ;

**Considérant** que La Domitienne a l'ambition de devenir Territoire à énergie positive en 2045 ; que pour atteindre cet objectif, elle doit activer deux leviers :

- augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire (Grands projets Energie renouvelable, photovoltaïque sur bâtiments publics...),
- réduire les consommations d'énergie sur le territoire (actions en faveur de mobilité douce, verte, Guichet Unique Rénov'Occitanie pour la rénovation énergétique des habitations des particuliers, rénovation énergétique des bâtiments publics ...)

**Considérant** que, dans cette perspective, La Domitienne a candidaté à l'appel à projets lancé conjointement par l'ADEME et la Région « collectivités pilotes pour le développement de projets d'énergies renouvelables territoriaux » et que sa candidature a été retenue ;

**Considérant** que cette candidature prévoit la réalisation d'une étude d'accompagnement du territoire au développement des grands projets au sol avec pour objectif de faire émerger des projets dans un souci d'appropriation par les acteurs locaux d'une démarche territoriale et de prise en compte des enjeux environnementaux ;

**Considérant** que cette étude s'appuiera sur les schémas déjà établis en 2012, sur les marges d'actualisation possibles et les projets en cours ;

**Considérant** que l'étape préalable de cette étude consistera en un partage des objectifs territoriaux en matière d'énergies renouvelables par les élus communautaires ;

**Considérant** qu'il s'agira de mettre en œuvre une large concertation dans la perspective d'établir une charte territoriale qui définira le cadre de développement des projets sur les secteurs qui auront été identifiés ;

**Considérant** que le montant de cette étude est évalué à 25 000€ HT et fait l'objet de subvention Région/ ADEME à hauteur de 70% ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Serge PESCE, 1<sup>er</sup> vice-Président**,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,  
**A l'unanimité,**

**I. AUTORISE** monsieur le Président à lancer, en procédure adaptée, la consultation relative à l'élaboration d'une charte de développement éolien et photovoltaïque au sol.

**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**III. PRÉCISE** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

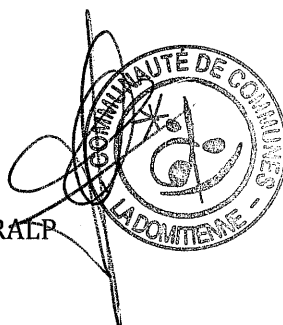
**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20210316-DELIB\_21\_02

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20210316-DELIB\_21\_02